

AVIS DE PUBLICATION – MISE EN CONCURRENCE

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - TERRAIN NU POUR UNE ACTIVITE DE SNACK GARE DE DEPART TRAIN TOURISTIQUE DE LA LOIRE - Lieudit « Le Belvédère » à Commelle-Vernay

Type de procédure : Mise en concurrence en vue de la délivrance d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels.

Site : Terrain nu, jouxtant la gare de départ du train touristique de la Loire. Parcelle située sur la commune de COMMELLE- VERNAY, lieudit « Le Belvédère », d'une surface de 64 m², cadastrée section BL numéro 11.

Objet de l'occupation du site : Activité de snack.

Durée : du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2023. Non reconductible.

Critères de sélection des candidats :

- ❖ Le projet d'exploitation et le concept de restauration. Ce critère doit permettre de juger :
 - De la qualité des produits proposés, avec toute indication relative aux menus et tarifs envisagés.
 - Du projet d'aménagement (qualité des installations, matériels de terrasse, équipements, etc.).
 - Des périodes et horaires d'ouverture proposés.
- ❖ L'expérience, notamment en restauration et au niveau des normes en matière d'hygiène et de sécurité liées à l'exploitation d'un lieu recevant du public,
- ❖ La viabilité économique du projet,
- ❖ La motivation du candidat,
- ❖ La valeur environnementale de l'offre (ex : engagements, labels, recyclage, etc.).

Roannais Agglomération pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile, et à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire. Toutefois, il se réserve la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation du snack des Belvédères.

Possibilité de procédure sans suite

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, Roannais Agglomération se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Formulation de la proposition du candidat :

Proposition à réceptionner au plus tard le 12 mars 2021, en complétant et signant les documents suivants :

- . « Projet de convention d'occupation temporaire du domaine public »,
- . « Dossier de candidature à l'occupation du domaine public »,
- . « Consultation pour l'exploitation du snack des Belvédères **sur un terrain nu**, jouxtant la gare de départ du train touristique de la Loire, lieudit « Belvédère » à Commelle-Vernay ».
- . « Lettre d'intention et d'engagement ».

Documents à retourner par courrier à l'adresse suivante : Service Planification urbaine Gestion foncière (PUGF) - Roannais Agglomération - 63 rue Jean Jaurès – ROANNE.

Documents à retirer : service PUGF ou site internet de Roannais Agglomération (www.agglo-roanne.fr) à la rubrique « avis administratifs » (www.agglo-roanne.fr/territoire-d-avenir/marches-publics-avis/avis-administratifs)

Renseignements relatifs à la mise en concurrence : Michèle GARNIER 04 77 44 23 54
mgarnier@roannais-agglomeration.fr

1^{er} jour de parution sur le site internet de Roannais Agglomération : lundi 15 février 2021